

Les caractéristiques du lieu et l'aménagement sont à vérifier.

PLANCHER

Vérifier qu'il est propre, sans dommage, dépourvu de liquide, dégagé, sans obstacle, sans risque de glissade ou de trébuchement

oui non na

CONDITION GÉNÉRALE

Vérifier que l'accès au local est en bon état, déglacé, déneigé, dégagé, le local est en bonne condition, sans dommage, sans fuite d'eau, sans moisissure, avec un éclairage adéquat, avec température confortable, possède un système de ventilation fonctionnel muni de diffuseurs, sans possibilité de chute, les escaliers sont munis de main courante, les zones comportant un danger sont identifiées

oui non na

Et particulièrement :

- un plan d'urgence affiché et qui comprend :
 - les points de rassemblements
 - les consignes pour l'évacuation
 - la localisation des trousse de premiers soins
 - les consignes pour contacter les personnes-ressources
- un système d'éclairage d'urgence présent et fonctionnel
- des trousse de premiers secours complètes et disponibles
- la présence d'un secouriste

SORTIE DE SECOURS

Vérifier que la distance entre un point quelconque du bâtiment et l'issue la plus près ne dépasse pas 25 mètres lorsqu'il n'y a pas d'extincteurs automatiques (gicleurs) ou 45 mètres s'il y a présence d'extincteurs automatiques, que peu importe la position dans le bâtiment, il est possible de voir une signalisation qui permet de percevoir la direction à suivre pour accéder à une sortie de secours

oui non na

Et particulièrement :

- au moins 2 sorties de secours menant directement à l'extérieur
- être clairement identifiée
- être bien éclairée
- être fonctionnelle
- être accessible
- être dégagée
- être déverrouillée

SÉCURITÉ INCENDIE

Vérifier particulièrement :

- la présence d'un système de détection incendie fonctionnel
- chaque extincteur est accessible, visible, fonctionnel, sans dommage, à proximité du lieu de travail, accroché, approprié à la nature du danger :
 - A bois, tissu, papier
 - B liquides inflammables, graisse, essence
 - C appareils électriques
 - D métal
- les extincteurs sont en nombre suffisant
- les boyaux incendies sont accessibles
- les gicleurs sont dégagés d'au moins 45 cm

oui non na

